

## **NE LAISSONS PAS LES JUGES CONFISQUER LA DEMOCRATIE AVEC LA RETROACTIVITE DE LOIS QU'ILS ONT ELABOREES TOUS SEULS**

**Les juges du Pôle Financier légifèrent en 2017 à la place des députés, alors qu'ils ne sont pas élus, pour appliquer rétroactivement leurs nouvelles lois sur des actes qui étaient parfaitement légaux avant 2013.**

### **Honnêteté**

Un homme politique qui bénéficie légalement des avantages de sa fonction ne commet pas un détournement de fond, délit punissable par la loi.

La loi donne le droit aux députés d'embaucher des assistants sans mission et sans horaires définis, y compris parmi leur famille. Ces élus de la République peuvent en toute légalité rémunérer leurs salariés comme bon leur semble en respectant un plafond préétabli. Ils ne sont pas des politiciens prévaricateurs au sens juridique du terme.

Suivre et respecter les règles de la Chambre des Députés de la République française ne peut donc être taxé de malhonnêteté.

Fillon s'est cru honnête en bénéficiant des avantages légaux réservés à sa fonction, comme des centaines d'autres... **Il n'était donc pas malhonnête** contrairement à la désinformation partisane de certains médias (pour qui la présomption d'innocence est malheureusement une foutaise).

Le but recherché médiatiquement est de salir par tous moyens détournés, selon la formule préconisée par le maître de musique en soutane, le traître cynique, vénal, médisant et fourbe Don Bazile, du barbier de Séville de Beaumarchais. Il conseille au barbon Bartholo, pour tenter de se débarrasser de son concurrent auprès de Rosine, le Comte Almaviva : « calomniez, calomniez : il en restera toujours quelque chose ! »

Avec les élections, nous sommes dans la pièce de Beaumarchais : Almaviva est Fillon, Bazile est le petit monde des opposants qui ne veulent pas perdre leurs prébendes et tirent les ficelles en coulisse (envoi de documents fiscaux à la presse spécialisée savamment présentés) et déferlement et martelage journalier médiatique télévisuel.

François Hollande rémunère son coiffeur 9 000 € par mois au prétexte qu'il doit être disponible à tout moment (on ne voit pas souvent ce figaro courir derrière le Président de la République un peigne et une paire de ciseaux à la main). Personne ne s'offusque de ce privilège invraisemblable fleurant bon le temps des rois : si le Président a besoin d'un rafraîchissement capillaire, d'une teinture ou d'une coupe de temps à autre, ces actes valent-ils 9 000 € par mois ? Et depuis combien de temps date cette fantaisie ? Pourquoi ne pas en donner le montant total, sachant qu'un an, à ce régime, coûte au contribuable 108 000 € ? Et que sur tout un quinquennat : 540 000 € !!! ça fait cher la coupe, pour les sans-dents.

En quoi cette même astreinte ne serait-elle pas recevable pour Madame Penelope Fillon, qui peut, elle aussi, prodiguer ses conseils avisés (et de toute confiance) 24h sur 24, de jour comme de nuit ?

En revanche, un homme politique qui sous-évalue sciemment son ISF est malhonnête. Vous pensez à qui ?

Un homme politique qui dissimule de l'argent à l'étranger pour échapper au fisc est malhonnête. A qui cela vous fait penser ?

Ces journalistes qui présentent des faits de manière caricaturale en en déformant la nature ou en exagérant les chiffres ou bien en remplaçant la présomption d'innocence par l'affirmation de la culpabilité (Penelopegate), sont eux malhonnêtes. Et que dire de tous ces naïfs lyncheurs qui, sur la foi de ces accusations douteuses, se sont déchaînés contre un homme qui n'est pas malhonnête mais très maladroit, comme le sont tous les innocents injustement attaqués ?

George Orwell, dans son roman « 1984 » parle de « vérités alternatives » pour qualifier les mensonges proférés par tous les Etats totalitaires incarnés par le dictateur « Big Brother ».

### **Inquiétantes similitudes.**

Quand Nicolas Sarkozy est poursuivi à cause d'un entretien téléphonique avec son avocat, suite à des écoutes dignes de la STASI, c'est déjà très inquiétant !

Mais il y a pire !

Les similitudes très inquiétantes qu'on peut constater entre « l'affaire Fillon » et « l'affaire Denis Dejustys » telle qu'elle est rapportée dans le livre « L'horreur judiciaire (au nom du peuple français) » de Gilles Bressière.

Un juge qui s'ingénie à satisfaire d'inavouables sollicitations occultes, par des décisions de justice injustes, est-ce une pratique honnête ?

Que penser des magistrats inféodés au Syndicat de la Magistrature (un tiers des effectifs), dont les idées gauchistes polluent les prétoires ? « le mur des cons », est le symbole d'une Justice qui se doit d'être impartiale mais qui ne l'est pas forcément !

Un magistrat qui n'applique pas les lois votées au Parlement, en légiférant tout seul et sans contrôle, sans être élu pour cela, afin de parvenir à une décision de justice injuste : peut-on alors parler d'un procédé honnête ?

Cherchez à qui cela profite et vous saurez avec qui il y a complicité.

Un magistrat qui applique une loi rétroactivement sur des faits anciens, autrefois permis, pour arriver encore à une décision de justice injuste, comme avec les lois d'exception sous le gouvernement Pétain (durant l'occupation de la France de 1940 à 1944), est-ce bien honnête ?

Malheureusement il semble que la rétroactivité des lois soit une pratique courante, même si elle est totalement contraire, en théorie, au droit français.

Appliquer les règles de 2013 du nouveau Parquet Financier (instauré après « l'affaire Cahuzac »), sur des pratiques autrefois permises, notamment en 1998, ça rappelle « l'affaire Denis Dejustys » où d'abord est appliquée rétroactivement la loi Borloo de décembre 2009 sur une demande de permis effectuée en novembre 2005, cela par la Cour d'Appel du Tribunal Administratif de Marseille. Ensuite c'est la Cour Correctionnelle de Bastia qui a condamné ce prévenu en faisant appliquer rétroactivement un PLU de septembre 2008 sur des travaux qui avaient été autorisés en juin 2007 (autorisés justement parce qu'ils bénéficiaient à cette époque d'un POS favorable).

A savoir que la rétroactivité est totalement contraire à l'esprit des lois français. Mais pas forcément pour des juges sans contrôle...

Quand une Procureure du Parquet Financier, qui appartenait au Syndicat de la Magistrature (gauchiste) et qui est nommée par un gouvernement socialiste, qualifie d'emploi fictif un emploi qui n'a ni missions ni horaires définis : ça n'a pas de sens. Cela ressemble à « l'affaire Denis Dejustys » où le Vice-Procureur de Bastia a envoyé en Correctionnelle un prévenu pour des travaux censés avoir été exécutés par lui entre le 29 janvier 2009 et le 10 juin 2010 alors que ce magistrat disposait de preuves irréfutables montrant clairement que ça n'avait aucun sens. Notamment un procès verbal de la DDE, adressé l'année précédente à la commanditaire de ces travaux (précisément le 20 octobre 2008), ce qui disqualifie évidemment les dates retenues par le Procureur pour faire condamner un innocent.

La pratique de la « vérité alternative », utilisées par les Etats totalitaires, semble aussi une pratique courante de la part de certains juges, se rendant ainsi indirectement complices d'intérêts plus ou moins occultes.

**Il est à craindre qu'une dictature sournoise de magistrats confisque la démocratie.**

Il est urgent de permettre le contrôle du peuple sur sa Justice pour éviter ces dérives scandaleuses, trop souvent constatées, qui font condamner des innocents au profit d'intérêts inavouables.

Un prélude d'une réforme, a déjà été expérimenté par François Fillon, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, dans deux Cours Correctionnelles, cela en **introduisant des jurés populaires tirés au sort parmi les listes électorales**. (Rappelons que cette tentative prometteuse a immédiatement été annulée par Christiane Taubira et François Hollande à leur arrivée au pouvoir).

**Le candidat à l'élection présidentielle, issu de la primaire de droite, devrait remettre à son programme, en la perfectionnant, cette tentative de réforme salutaire de la Justice.**

(C'est probablement une des craintes des magistrats qui le persécutent !)